



Et pourquoi pas nous ?

L'Association des Bibliothécaires de France recommande la gratuité des bibliothèques :

« Instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque, c'est offrir un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et l'information tout en mettant fin à des démarches contraignantes au moment de l'inscription.

La gratuité

- est un investissement pour rendre une population plus instruite et plus avertie
- comme vecteur du bien commun
- conforte les bibliothèques dans leur mission d'inclusion
- renforce leur place comme lieu d'échange et de partage
- plus de fréquentation et plus d'inscriptions pour les mêmes coûts fixes de fonctionnement
- c'est supprimer une tâche devenue de plus en plus difficile à accomplir. Gérer une régie de recettes induit des dépenses de personnel »

Depuis 2020, Touraine Vallée de l'Indre a rendu gratuit l'accès aux bibliothèques; l'agglomération de Blois, Veuzain-sur-Loire (3675 habitants) aussi

Loches pôle de centralité de notre CCLST devrait montrer la voie en offrant la gratuité de sa médiathèque, libérant ainsi le personnel de tâches administratives pour les laisser se consacrer aux conseils auprès des lecteurs, tout milieu social confondu.

Marie-Nicole Suzanne, Fernando Gaete
Conseillers communautaires Loches l'Élan collectif